

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 19 DÉCEMBRE 2017**, À 20 H, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2017.

**PRÉSENTS** : Messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork, ainsi que mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

**ABSENT** : Monsieur le conseiller D. Webb.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires juridiques et greffier sont également présents.

*Monsieur le maire Belvedere souhaite à nouveau la bienvenue aux citoyens présents et invite les membres du conseil à procéder à l'examen des différents sujets inscrits à l'ordre du jour.*

**2017-772** APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLU** : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance.

**2017-773** PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil de la part des citoyens ci-après désignés, concernant les sujets suivants :

Monsieur Marcel Montpetit :

- L'enlèvement des rampes d'accès à l'intersection des boulevards Hymus et Saint-Jean.

Monsieur Normand Lapointe :

- La synchronisation des feux de circulation sur le boulevard Saint-Jean.

**2017-774** ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance.

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter un règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau pour l'exercice financier 2018, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-139-8982.

**2017-775**                    **REFUS - PIIA – 365, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 365, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 décembre 2017.

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE refuser d'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 29 septembre et 24 novembre 2017:

- Certificat localisation\_2017-09-29 ;
- Plans solarium\_2017\_11\_24 ;

et ce, relativement à la démolition du patio arrière existant et à son remplacement par un solarium en aluminium blanc et des marches en bois menant au jardin au 365, chemin Bord-du-Lac, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères énoncés aux paragraphes 22, 22.1, 22.2 et 26 de l'article 31 du chapitre 3 du Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**2017-776**                    **ADOPTION – PIIA – LOTS 2 530 600 ET 4 704 272 (1, AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE)**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située sur les lots 2 530 600 et 4 704 272 (1, avenue Saint-Jean-Baptiste) exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 décembre 2017.

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 1<sup>er</sup> et 16 novembre 2017 :

- Plan de subdivision \_2017-11-01 ;
- Plan projet d'implantation\_2017-11-16 ;

ceux-ci étant conformes aux critères et objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale; et, en conséquence

D'approuver l'opération cadastrale visant la création de deux nouveaux lots (temporairement identifiés comme lots "A" et "B" aux plans annexés en pièces jointes au dossier décisionnel 17-613-10746) à même les lots 2 530 600 et 4 704 272 existants du cadastre du Québec (1, avenue Saint-Jean-Baptiste).

**2017-777**                    ADOPTION – PIIA – LOT VACANT AU 5, AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située sur le lot vacant au 5, avenue Saint-Jean-Baptiste exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 décembre 2017.

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 16 novembre 2017 :

- Échantillons\_2017-11-16 ;
- Élevations\_2017-11-16 ;
- Plan projet d'implantation\_2017-11-16 ;

et ce, relativement la construction d'une nouvelle maison sur un terrain vacant au 5, avenue Saint-Jean-Baptiste, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 600,00 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2017-778**                    ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 6 150 000 \$ À CES FINS

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance ;

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'adopter un règlement décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie ainsi qu'un emprunt de 6 150 000 \$ à ces fins.

**2017-779**                    ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION, DE RÉNOVATION ET D'ENTRETIEN MAJEUR DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX AINSI QU'UN EMPRUNT DE 5 250 000 \$ À CES FINS

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance.

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'adopter un règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection, de rénovation et d'entretien majeur des bâtiments municipaux ainsi qu'un emprunt de 5 250 000 \$ à ces fins.

**2017-780**            ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DANS LES PARCS, ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS DE LA VILLE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 100 000 \$ À CES FINS

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter un règlement décrétant l'exécution de travaux dans les parcs, espaces verts et plateaux sportifs de la Ville ainsi qu'un emprunt de 3 100 000 \$ à ces fins.

**2017-781**            ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE LA PHASE 5 DU COLLECTEUR INDUSTRIEL DANS L'AVENUE LABROSSE ET DANS LE BOULEVARD SAINT-JEAN, ENTRE L'AVENUE LABROSSE ET LA LIMITE NORD DE LA VILLE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 970 000 \$ À CETTE FIN

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter un règlement décrétant l'exécution de travaux de la Phase 5 du collecteur industriel dans l'avenue Labrosse et dans le boulevard Saint-Jean, entre l'avenue Labrosse et la limite nord de la Ville ainsi qu'un emprunt de 4 970 000 \$ à cette fin.

**2017-782**            MANDAT – BÉLANGER SAUVÉ – CONTESTATION D'ÉVALUATION MUNICIPALE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE mandater la firme « Bélanger Sauvé » afin qu'elle représente la Ville de Pointe-Claire dans les dossiers de contestation d'évaluation portés devant le Tribunal administratif du Québec et/ou autres instances à l'égard d'immeubles portés au rôle d'évaluation pour les années 2017-2018-2019 et dont la valeur contestée excède 5 000 000 \$, la liste desdits immeubles étant annexée en pièce jointe au dossier décisionnel 17-143-10605.

**2017-783**            CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE retenir la soumission de « BFL Canada Inc. » relativement aux assurances de dommages pour le terme 2018-2023, suivant la soumission présentée par cette firme le 26 septembre 2017 ;

D'autoriser, le paiement, pour l'année 2018, des primes dont les montants apparaissent au "tableau d'adjudication" identifié comme "Annexe A" et apparaissant en pièce jointe au dossier décisionnel 17-143-10503.

**2017-784**            APPROBATION - CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE SIX PROJETS EN 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre de six appel d'offres devant être lancé en 2018, pour la fourniture de services professionnels, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 17-320-10738.

**2017-785**                    LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
DE lever la séance à 20 h 10.

\_\_\_\_\_  
John Belvedere, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jean-Denis Jacob, Greffier